



Rompre un contrat de la marine nationale

Par Visiteur

Bonjours!voila je suis fusilier marin depuis septembre 2009!je suis parti en mission de 4mois de juin 2010 a novembre 2010!j'ai reçu une prime au bout d'un an de marine de 1000? et j'ai 800? de retard de solde datant de ma mission!j'aimerais quitter la marine car le travail ne me convient pas de plus j'ai des propositions de travail dans le civil plus intéressantes!comment faire pour quitter la marine sachant que je ne suis plus en période probatoire????toutes solutions sera la bienvenue!merci d'avance!

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjours!voila je suis fusilier marin depuis septembre 2009!je suis parti en mission de 4mois de juin 2010 a novembre 2010!j'ai reçu une prime au bout d'un an de marine de 1000? et j'ai 800? de retard de solde datant de ma mission!j'aimerais quitter la marine car le travail ne me convient pas de plus j'ai des propositions de travail dans le civil plus intéressantes!comment faire pour quitter la marine sachant que je ne suis plus en période probatoire????toutes solutions sera la bienvenue!merci d'avance!

Êtes vous sous contrat ou bien militaire de carrière?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjours je suis sous contrat de 4 ans j'en ai déjà fait 1an et 4mois!

Par Visiteur

Cher monsieur,

Malheureusement, les contrats d'engagement militaire ne peuvent être rompus qu'avec l'accord de la hiérarchie; et à la différence d'un militaire de carrière, l'armée n'est absolument pas tenue de donner son accord.

En effet, un contrat d'engagement de X ans vous engage personnellement pour cette durée et vous êtes contraint de poursuivre le contrat jusqu'à son terme.

Une autre solution serait néanmoins possible; il s'agirait cette fois-ci d'attendre la dernière année de service et de présenter une demande de reconversion afin de pouvoir bénéficier d'un congés de un an lui permettant de bénéficier des aides de retour à la vie civile.

Très cordialement.